



Paris, le 22 Novembre 2016

**Lancement du label APIcité®,
1^{ER} Label pour la cause des abeilles
Jeudi 1^{er} Décembre 2016 à 10H – Paris 7ème**

L'Union Nationale de l'Apiculture Française remet officiellement le label national APIcité® à 17 communes qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a créé le label APIcité®, à but non lucratif, qui vise à mettre en avant l'implication des communes dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française,

vous convie à la remise officielle des labels APIcité, ainsi qu'au « Point Presse » qui suivra

en présence du Comité de labellisation représenté par :

Alain Canet, Président de l'Association Française d'Agroforesterie

Jean-Pierre Gueneau, Président d'Hortis

Julie Valarcher, Chargée de programme Noé Conservation

*Avec le soutien du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
pour le déploiement du label APIcité sur l'ensemble du territoire*

JEUDI 1er DECEMBRE 2016 à partir de 10H

A l'Amphithéâtre de la SNHF (Société Nationale d'Horticulture de France)

84, rue de Grenelle - 75007 Paris (Métro : Rue du Bac)

Le label APIcité® se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. De nombreuses communes s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

Les premiers labels APIcité sont décernés à 17 petites et grandes communes allant de 200 à 2 millions d'habitants. Ce sont près de 3 millions de citoyens qui seront, dès le 1^{er} décembre 2016, sensibilisés et concernés par cette cause.

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Ce label se décline en fonction du degré d'engagement de la commune en une, deux ou trois abeilles.

Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable - Gestion des espaces verts – Biodiversité - Apiculture – Sensibilisation.

1ères communes labellisées APIcité® :

Démarche exemplaire



- Dijon (21) ▪ Montberon (31) ▪ Paris (75) ▪ Tarbes (65)

Démarche remarquable



- Amiens (80) ▪ Clermont-Ferrand (63) ▪ Javerdat (87)
- La Grignonnais (44) ▪ Mèze (34) ▪ Pernes-les-Fontaines (84)
- Saint-Pierre-D'Amilly (17) ▪ Thionville (57) ▪ Villeveyrac (34)
- Vitrolles (13)

Démarche reconnue



- Boutigny-sur-Essonne (91) ▪ Montdardier (30) ▪ Saint-Mandé (94)

Pour en savoir plus : <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>